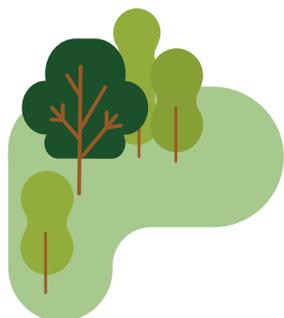




ÉVOLUTION DU PLAN DE CIRCULATION QUARTIER SAINTE-THÉRÈSE ET AMÉNAGEMENT DE LA RUE PIERRE MARTIN

Suite à la concertation réalisée avec un panel de citoyens en début d'année 2023, un nouveau plan de circulation sera mis en place à partir du lundi 6 novembre. Dans le quartier Sainte-Thérèse, 4 rues vont voir leur sens de circulation évoluer (voir le plan et les détails en page 2). Ces aménagements sont une réponse aux nombreuses sollicitations liées à la sécurité routière (vitesses excessives notamment) mais aussi à la problématique du transit automobile dans le quartier (nombre de véhicules motorisés trop important, qui utilise les rues résidentielles comme shunt, en particulier sur l'axe sud-nord Riaval-Albert de Mun et sur l'axe est-ouest boulevard Jacques Cartier-rue Montaigne).

L'aménagement définitif de la rue Pierre Martin débutera également le lundi 6 novembre afin d'apaiser les vitesses et végétaliser la rue (voir pages 3 et 4).



En parallèle, l'étude de végétalisation à l'échelle du quartier se poursuit, elle sera présentée le 12 décembre 2023 en Conseil de Quartier pour une mise en œuvre progressive en 2024.

Cette nouvelle étape sera accompagnée d'aménagements de voirie sur les secteurs identifiés lors de la concertation (rues des Ormeaux, Montaigne, Théodore Botrel...).

La «rue aux écoles» expérimentée rue Albert de Mun en octobre 2023 sera de nouveau testée au printemps 2024. Ce dispositif déjà mis en place aux abords de plusieurs écoles rennaises depuis 2022 vise à sécuriser les abords des établissements scolaires, par la mise en place d'une piétonisation de 8h20 à 8h50 du lundi au vendredi et le mercredi midi de 11h50 à 12h20.

DES QUESTIONS ?

comtravaux@rennesmetropole.fr

06 11 54 24 42

>> Le plan d'aménagement de la rue Pierre Martin

UN SENS UNIQUE CONFORTÉ

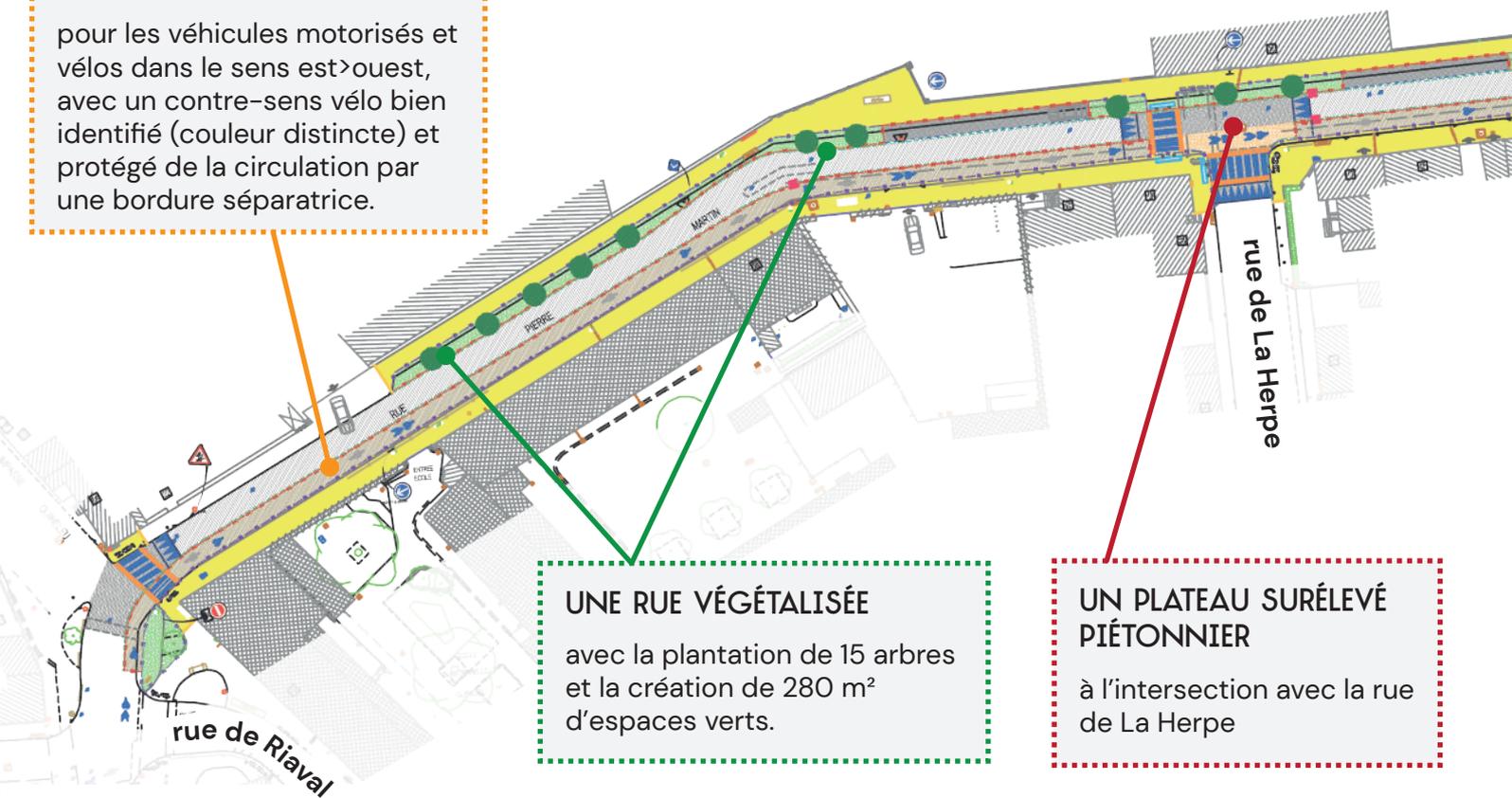
pour les véhicules motorisés et vélos dans le sens est>ouest, avec un contre-sens vélo bien identifié (couleur distincte) et protégé de la circulation par une bordure séparatrice.

UNE RUE VÉGÉTALISÉE

avec la plantation de 15 arbres et la création de 280 m² d'espaces verts.

UN PLATEAU SURÉLEVÉ PIÉTONNIER

à l'intersection avec la rue de La Herpe



Ateliers SNCF

20 PLACES DE STATIONNEMENT MAINTENUES

dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite

UNE CHAUSSÉE RÉSERVOIR INFILTRANTE

permettant de recueillir l'eau de pluie à travers un revêtement poreux et évitant de solliciter le réseau d'assainissement (1570 m² désimperméabilisés)

↑
Nord

Légende

-  voirie et trottoir en enrobé
-  piste cyclable en enrobé beige
-  espace vert
-  résine gravillonnée aux intersections
-  stationnement sur voirie